



**BNP PARIBAS**

RSE Groupe  
Laurence PESSEZ  
Déléguée à la Responsabilité Sociale et  
Environnementale  
22 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS

Dominique PLIHON  
Porte-parole d'ATTAC France  
21 ter, rue Voltaire  
75011 PARIS

Paris, le 03 Mars 2015

**Objet : campagne du 7 mars contre BNP Paribas**

Monsieur le Porte-Parole,

Nous avons découvert en consultant votre site internet, qu'ATTAC France prévoit une journée d'action samedi 7 mars devant nos agences afin de « forcer BNP Paribas à fermer ses filiales aux îles Caïmans ».

Nous regrettons d'apprendre cette information indirectement et nous sommes surpris que vous ne nous ayez pas préalablement contactés pour échanger sur ce sujet. Comme vous le savez certainement, nous accordons une grande importance aux attentes des ONG et ne refusons jamais un dialogue constructif.

S'agissant des îles Caïmans, l'OCDE a considéré dans son rapport d'octobre 2014 « Tax Transparency » que ce territoire est conforme aux attentes de l'OCDE (« largely compliant ») en matière de transparence et d'échange d'informations, au même titre que l'Allemagne par exemple.

La présence de BNP Paribas dans les îles Caïmans est limitée et ne répond pas à des motivations fiscales. En effet, les 6 entités du Groupe qui y sont immatriculées sont fiscalisées aux Etats-Unis, où le taux d'imposition des sociétés est de 35%.

Enfin, nous vous rappelons que BNP Paribas est l'un des plus gros contribuables de France (2,2Mds€ d'impôts et taxes acquittés au titre de l'exercice 2014) et que ses choix d'implantations obéissent à une logique économique et non fiscale, en témoigne le taux d'imposition effectif du Groupe en 2014 qui est de 30%<sup>1</sup>.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

Laurence Pessez

Déléguée à la Responsabilité Sociale et Environnementale

---

<sup>1</sup> Taux hors coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.